Réunion plénière du Conseil supérieur de Statistique
Jeudi 19 novembre 2020 (10h00 – 11h35)

Notifications R.P. 2020/N°2

Membres du Conseil supérieur de Statistique :

Monsieur P. Deboosere – *Président*

Madame V. Burnel, Monsieur M. Callens, Madame A. Carton, Monsieur E. Cornelis, Monsieur D. De Baets, Madame L De Guissme (pour Monsieur O. Plasman), Madame G. Desimone, Madame N. De Vadder (pour Monsieur F. Jadoul), Madame C. Faes, Monsieur O. Goddeeris (pour Monsieur N. Waeyaert), Monsieur K. Grosse-Erdmann, Monsieur B. Hertveldt, Monsieur J. Krott, Monsieur J. Leroy, Monsieur G. Loosveldt, Madame V. Maghe, Monsieur K. Neels, Monsieur R. Tahiri, Monsieur P. Teirlinck, Madame I. Thomas, Monsieur R. Van Dam, Madame F. Vanderkelen, Monsieur C. Van Laere, Madame K. Van Overmeire, Monsieur R. Van Rossem, Monsieur F. Vesentini, Madame A. Wuillaume

Invités :

Monsieur D. Miel – Statbel → Pour le point 3 de l'agenda
Monsieur S. Morchide – Statbel → Pour le point 3 de l'agenda

Excusés :

Monsieur B. Lejeune, Monsieur R. Rollier, Madame A. Sierens, Madame R. Thys, Madame E. Vandervieren

Absents :

Monsieur R. Acx, Monsieur M. Boghaert, Monsieur A. Delbarre, Monsieur E. Eysackers, Monsieur F. Huyghe, Madame F. Kirakoya (*Vice-Présidente*), Monsieur J.-P. Liebaert, Madame J. Screurs, Monsieur V. Vandenberghe, Monsieur P. Van der Hallen, Monsieur S. Van de Venster, Monsieur P. Van Ongevalle

Secrétariat :

Monsieur Ph. Mauroy – *Secrétaire*
Monsieur C. Cornelis – *Secrétaire-adjoint*

N°	Points à l'ordre du jour
I	***Approbation de l'ordre du jour de la séance plénière du jeudi 19 novembre 2020*** ➢ **Décision** L'ordre du jour de la réunion est approuvé à l'unanimité. *Remarque : Les présentations Powerpoint, exposées durant la séance plénière, ont été envoyées aux membres du Conseil supérieur de Statistique, par e-mail du Secrétariat, le 19 novembre 2020.*

II	***Approbation des notifications R.P. 2020/N°1 de la séance plénière du 20 février 2020*** ➢ **Décision** Les notifications R.P. 2020/N°1 de la réunion plénière du 20 février 2020 sont approuvées à l'unanimité.
III	***Pour avis : Arrêté ministériel modifiant l'annexe I de l'arrêté royal du 12 octobre 2015 prescrivant une enquête mensuelle, par sondage, concernant le chiffre d'affaires réalisé par les entreprises de commerce de détail effectuée par la Direction générale Statistique – Statistics Belgium*** ➢ **Présentation** L'enquête sur le commerce de détail est une enquête mensuelle, réalisée par la Direction générale Statistique – Statistics Belgium (ci-après, Statbel) auprès des entreprises de commerce de détail. Cette enquête collecte le montant mensuel des ventes TVA comprise, limité au commerce de détail. La statistique sur le commerce de détail est basée sur l'arrêté royal du 12 octobre 2015. Cette statistique est actuellement utilisée pour établir les indices mensuels du commerce de détail, tels que prescrits par le règlement CE 1165-1998. Le nouveau règlement-cadre européen des statistiques d'entreprises, 'FRIBS' (*Framework Regulation Integrating Business Statistics*), a été adopté en 2019. L'année 2021 servira donc de référence pour une grande partie des statistiques d'entreprises, dans ce cadre 'FRIBS'. Ce nouveau règlement exige, pour le commerce de détail, d'autres ventilations de la nomenclature d'activité NACE-Rév.2, que celles prévues dans le règlement CE 1165-1998 et ses modifications ultérieures. En outre, le cadre 'FRIBS' demande à Statbel de calculer un indice pour l'ensemble du commerce. Actuellement, les indices du commerce de détail sont calculés sur base d'une enquête mensuelle et publiés un mois après le mois de référence. Les indices du commerce de gros, quant à eux, sont calculés sur base trimestrielle, à partir des déclarations TVA (mensuelles et trimestrielles) et publiés deux mois après le trimestre de référence. Dorénavant, Statbel préconise l'utilisation des données TVA pour le commerce de détail. Jusque fin 2019, Statbel recevait, du SPF Finances, les déclarations TVA mensuellement, et ce, le deuxième jour de chaque mois. Ces données arrivaient dès lors trop tard, pour être utilisées pour calculer les indices du commerce de détail (publication interne et envoi à Eurostat à T+30). Depuis 2020, la fréquence d'envoi des données mensuelles TVA à Statbel a été augmentée et est passée à une fourniture hebdomadaire. Statbel dispose donc maintenant des données TVA suffisamment tôt que pour pouvoir les utiliser pour ses calculs. Par ailleurs, une étude comparative a démontré que la majorité des données collectées, via l'enquête, correspondaient aux données TVA. De plus, un recalcul des indices (à partir de 2015) a été réalisé, en utilisant toutes les déclarations TVA mensuelles des entreprises du commerce de détail. Sur base de ses analyses, Statbel propose d'utiliser principalement les déclarations mensuelles à la TVA et continuer à interroger, via une enquête, certaines entreprises importantes (comme, par exemple, les entreprises membres d'unité TVA). La révision de l'enquête sur le commerce de détail serait donc orientée sur deux axes : répondre aux exigences de 'FRIBS' et permettre l'utilisation de l'exhaustivité des données mensuelles de la TVA, pour réduire la charge administrative des entreprises. Environ 300 entreprises répondraient toujours à l'enquête de Statbel, contre un total de 2.600 entreprises actuellement. ➢ **Discussion** Les membres du Conseil supérieur de Statistique émettent des remarques et des demandes d'informations complémentaires concernant notamment : le type de chiffre d'affaires couvert par cette statistique (en valeur ou en volume), l'explication du différentiel de +/- 5% observé entre les courbes pour les chiffres issus des données d'enquête ou des données de la TVA et l'importance de garder ici deux sources d'informations complémentaires, la méthodologie suivie pour les entreprises qui n'ont qu'une déclaration trimestrielle (et non pas mensuelle) à la TVA, ou encore sur la disponibilité, à terme, de ces données pour les chercheurs. ➢ **Décision** A l'unanimité, le Conseil supérieur de Statistique rend un avis favorable sur la proposition d'arrêté ministériel modifiant l'annexe I de l'arrêté royal du 12 octobre 2015 prescrivant une enquête mensuelle, par sondage, concernant le chiffre d'affaires réalisé par les entreprises de commerce de détail effectuée par la Direction générale Statistique – Statistics Belgium, telle que présentée par Statbel en séance plénière.

IV	***Programme statistique intégré 2019 de l'IIS – Présentation de l'état de réalisation*** ➢ **<u>Présentation</u>** L'Accord de coopération du 15 juillet 2014 entre l'État fédéral, la Région flamande, la Région wallonne, la Région de Bruxelles-Capitale, la Communauté flamande, la Communauté française, la Communauté germanophone, la Commission communautaire commune de Bruxelles-Capitale et la Commission communautaire française concernant les modalités de fonctionnement de l'Institut interfédéral de Statistique, du Conseil d'administration et des comités scientifiques de l'Institut des Comptes nationaux, précise que l'Institut interfédéral de Statistique (ci-après, l'IIS) établit annuellement un programme statistique intégré (ci-après abrégé 'PSI'). Ce programme reprend les accords concernant les statistiques publiques à établir collectivement ou les actions qui doivent permettre d'accroître la qualité des statistiques et de réduire la charge de réponse globale. Les différents travaux préparatoires à l'élaboration du PSI 2019 ont été réalisés au sein d'un groupe de travail spécifique, mis en place par le Conseil d'administration de l'IIS, et chargé de la programmation des travaux statistiques. Ce groupe de travail est composé de l'Institut bruxellois de Statistique et d'Analyse (IBSA), de l'Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique (IWEPS), de la Vlaamse Statistische Autoriteit (VSA), de la Banque nationale de Belgique, du Bureau fédéral du Plan et de Statbel. Le Conseil d'administration de l'IIS a validé, en mai 2018, les différentes collaborations à retenir dans le PSI 2019 de l'IIS. Conformément à son règlement d'ordre intérieur, les collaborations entre les partenaires de l'IIS sont réglées par voie de *Service Level Agreements* (SLA). Les SLA's, relatifs aux collaborations retenues pour le PSI 2019, ont été approuvés par le Conseil d'administration de l'IIS, le 21 novembre 2018. Il s'agissait des SLA's suivants : • 'Amélioration de la qualité des statistiques TVA (prolongation)' : L'objectif était ici d'améliorer la qualité des statistiques TVA. Il s'agissait principalement de l'identification des problèmes existants et des corrections à implémenter. • 'Données et statistiques extraites de la base de données relative aux baux locatifs' : Les objectifs de ce SLA était, d'une part, d'utiliser les données de la base de données relatives aux baux locatifs de l'Administration générale de la Documentation patrimoniale (AGDP – SPF Finances) pour l'élaboration de statistiques et, d'autre part, d'étudier la qualité de ces données, afin de proposer des améliorations pour l'enregistrement dans la base de données. • 'Données de mobilité' : Ce SLA avait pour but d'améliorer la coordination de la collecte et du traitement des données de mobilité. • 'Census – Logements' : L'objectif de ce SLA était d'améliorer la base de données « Logements » du Census. • 'Enquête nationale – Gender-Based Violence' : Ce SLA visait à définir les engagements de toutes les parties concernées par l'élaboration d'un scénario organisationnel et financier, entre institutions des différents niveaux de pouvoir, permettant la mise en œuvre de cette enquête européenne pour la Belgique, en 2021. • 'Etude de faisabilité sur la fourniture de statistiques publiques annuelles sur le transport ferroviaire de voyageurs et de marchandises' : Il s'agissait de définir les engagements de toutes les parties concernées par la fourniture de statistiques publiques sur le transport. • 'Données de l'enseignement : suivi des points d'actions' : L'objectif du SLA était de définir les engagements de toutes les parties concernées par les données de l'enseignement et d'assurer le suivi des points d'actions convenus. • 'Olympiades européennes de Statistique' : Le but était ici de définir les engagements de toutes les parties concernées par l'organisation des premières Olympiades européennes de Statistique, en Belgique. Le groupe de travail de l'IIS, chargé de la programmation des travaux statistiques, a ensuite assuré le suivi de l'état d'avancement des travaux des différents groupes de travail ad hoc, mis en place pour la réalisation de ce PSI 2019 et, conformément à l'Accord de coopération précité, un représentant de celui-ci venait aujourd'hui informer le Conseil supérieur de Statistique quant à l'exécution de ce programme (pour un aperçu des résultats obtenus, voir les slides 22 à 39 de la présentation exposée durant la séance plénière et fournie, par e-mail, par le Secrétariat).

	➢ **Discussion** Les membres du Conseil supérieur de Statistique émettent des remarques et des demandes d'informations complémentaires, concernant notamment : pour le SLA relatif à la fourniture de statistiques publiques annuelles sur le transport ferroviaire de voyageurs et de marchandises, la possibilité d'investiguer, si les données ne sont pas transmises par les entreprises publiques aux différentes autorités statistiques, d'intégrer cette transmission de données dans leur contrat de gestion ; pour le SLA sur les données de l'enseignement (suivi des points d'actions), le fait de savoir quand ces données seront disponibles, pour qui, et si des couplages seront possibles entre ces données relatives aux diplômes et d'autres bases de données existantes (sur ce point, Statbel expose qu'il va maintenant exploiter les données reçues et les coupler pour ses propres besoins ; ensuite, il les mettra bien évidemment à la disposition des chercheurs, qui pourront également demander à ce que des couplages soient réalisés avec d'autres bases de données, ceci dans le respect des dispositions légales établies) ; ou encore, sur les nouveaux besoins statistiques qui voient le jour, notamment sur le télétravail légal ou sur l'emploi dans l'économie des plateformes, et la manière d'y répondre. ➢ **Décision** Tenant compte des échanges en séance plénière, il est convenu qu'un groupe de travail du Conseil supérieur de Statistique, ayant pour thème 'Les nouveaux besoins statistiques : télétravail & économie des plateformes', sera créé (voir l'e-mail du Secrétariat, à ce sujet, daté du 20 novembre 2020). Ce groupe de travail aura pour mission d'étudier notamment ce qui existe déjà actuellement en terme de données dans ces différentes matières, les éventuels développements statistiques déjà en cours ou programmés dans un futur proche ; pour ensuite faire une proposition, si un manque de données fiables devait toujours être constaté.
V	***Rôle & Mission du Conseil supérieur de Statistique au sein du paysage statistique belge*** ➢ **Présentation** Lors de la séance plénière du 20 février 2020, il a été convenu que la discussion à propos du rôle et de la mission du Conseil supérieur de Statistique, au sein du paysage statistique belge, serait remise à l'ordre du jour de la prochaine réunion du Conseil supérieur de Statistique. Monsieur Philippe Mauroy (secrétaire du Conseil supérieur de Statistique) a préparé une courte présentation, rappelant les missions actuelles du Conseil supérieur de Statistique, ainsi que sa structure et une mise en perspective par rapport aux pratiques au niveau régional (voir les slides 41 à 48 de la présentation transmise, par e-mail, par le Secrétariat). Quelques points de réflexion sont également soumis aux membres, pour lancer le débat. Ceux-ci sont regroupés autour de trois thématiques (le mandat, la représentation et le fonctionnement) et prennent la forme des questions ouvertes suivantes : • Selon vous, le mandat du Conseil supérieur de Statistique (cf. AR de 1998) est-il correctement exécuté aujourd'hui ? • Ce mandat devrait-il faire l'objet d'une adaptation, tenant compte de l'évolution du système statistique belge ? • Le Conseil supérieur de Statistique doit-il limiter son champ d'action à la statistique publique fédérale ou avoir une vision plus large ? • La composition du Conseil supérieur de Statistique reflète-t-elle la réalité institutionnelle et l'environnement socio-économique belges actuels ? • Faut-il envisager une réforme de la structure de représentation, pour coller à la nouvelle réalité observée ? • Comment assurer, dans le cadre des travaux du Conseil supérieur de Statistique, un équilibre optimal entre les expertises académique et non-académique, l'expression du besoin des utilisateurs et la position des producteurs ? • Comment prendre en compte le cadre du système statistique belge ? • Faut-il créer du lien/de la concertation avec les organes régionaux du même type ? • Un lien devrait-il être créé entre la représentation académique des différents organes fédéral et régionaux ?

	➢ **Discussion** Le président propose de faire un premier tour de table, concernant ces trois thématiques du mandat, de la représentation et du fonctionnement du Conseil supérieur de Statistique, afin de permettre à chacun d'exprimer ses idées préliminaires. Il ressort de ces premiers échanges qu'une réflexion devra être portée quant à la proactivité des avis remis par le Conseil supérieur de Statistique, sur la définition des destinataires vers qui diriger ces avis et sur la manière de porter l'expression des nouveaux besoins en terme de statistique (notamment dans le cadre des sujets qui font débat au sein de la société). ➢ **Décision** Tenant compte des échanges en séance plénière, il est convenu que chaque membre du Conseil supérieur de Statistique pourra, sur base volontaire, fournir une contribution écrite supplémentaire, relative aux différentes questions posées ci-dessus (voir l'e-mail du Secrétariat, à ce sujet, daté du 20 novembre 2020). Une fois cet input des membres synthétisé par le Président et le Secrétariat, la discussion pourra être poursuivie lors d'une prochaine séance plénière du Conseil supérieur de Statistique.
VI	***Communications du Secrétariat du Conseil supérieur de Statistique*** • **Planning 2021 des séances plénières** Pour 2021, les séances plénières du Conseil supérieur de Statistique ont été planifiées les jeudi 4 mars 2021 (10h00 – 12h30), jeudi 17 juin 2021 (10h00 – 12h30) et jeudi 18 novembre 2021 (10h00 – 12h30).

Philippe Mauroy (Signature)
Digitally signed by Philippe Mauroy (Signature)
Date: 2020.12.08 10:00:04 +01'00'

[Signé]
Le Président,
Patrick DEBOOSERE

Le Secrétaire,
Philippe MAUROY